



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 25621

Texte de la question

M. Philippe Vuilque désire attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation particulière des aides éducateurs en matière d'indemnisation du chômage. Il apparaît, en effet, que le ministère de l'éducation nationale a fait le choix d'assurer lui-même le financement du revenu de remplacement des surveillants et des maîtres auxiliaires en ne cotisant pas à l'UNEDIC. Or ce mode de financement du revenu de substitution risque d'atteindre ses limites budgétaires dans les années qui viennent par l'augmentation progressive du nombre d'ayants droit. Il voudrait savoir dans ces conditions comment et dans quelle mesure les droits futurs de ces personnels seront garantis et s'interroge sur l'opportunité d'envisager l'adhésion du ministère de l'éducation nationale à l'UNEDIC, comme certains syndicats le proposent.

Texte de la réponse

Les aides-éducateurs en poste dans les établissements d'enseignement et les écoles relevant de l'éducation nationale sont titulaires d'un contrat de droit privé et peuvent prétendre au revenu de remplacement prévu par l'article L. 351-1 du code du travail pour les salariés involontairement privés d'emploi. Le fait que le ministère de l'éducation nationale soit son propre assureur pour le paiement de ce revenu de remplacement, et ne cotise pas à l'UNEDIC, ne porte toutefois pas préjudice aux droits des aides-éducateurs, le mode de calcul du montant de ce revenu restant le même.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25621

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1010

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2359